

Potentiel énergétique des moulins à eau

14^{ème} législature

Question écrite n° 09474 de M. Michel Le Scouarnec (Morbihan - CRC)

publiée dans le JO Sénat du 28/11/2013 - page 3417

M. Michel Le Scouarnec attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le potentiel hydroélectrique des moulins. En effet, ce dernier serait estimé pour les moulins à eau bretons à 3 MW à court terme et 42 MW à moyen terme. Il est supérieur à celui des hydroliennes pour lesquelles les estimations tablent sur 10 MW à l'horizon 2020. Il est également très proche de celui de la filière bois. Or, cette capacité de production d'énergie n'aurait pas été prise en compte dans le schéma régional climat air énergie, SRCAE. Il est regrettable que ce potentiel énergétique d'avenir ne puisse pas être considéré par le SRCAE, du fait des contraintes résultant de la réglementation sur la continuité énergétique. Les moulins à eaux bretons possèderaient des installations capables de produire une énergie pérenne, économique et compatible avec la vie piscicole. Pour preuve, l'éolien aurait un rendement annuel maximum de 2 000 heures alors que celui du moulin à eau serait de 5 000 heures. L'élaboration du plan de transition énergétique pour la région Bretagne comme sur l'ensemble de notre territoire, ne peut être exemplaire lorsqu'il omet une source de production énergétique importante. Au moment où cette région, à l'instar de notre pays, s'engage dans la voie de la transition énergétique, il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin de considérer à sa juste valeur le potentiel énergétique d'avenir des moulins à eaux. Il aimerait connaître également les dispositions envisagées dans le cadre de la continuité écologique.